



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 156/2023
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT ET D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Sultani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT ET D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 77/2023 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant adoption du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que le déploiement modéré des points d'apport volontaire est un objectif du schéma directeur,

Considérant la volonté de Laval Agglomération d'optimiser son service de collecte des déchets ménagers,

Considérant la nécessité de mettre en place des règles claires de déploiement et d'implantation de ces équipements pour en maîtriser les coûts et la gestion,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les modalités de déploiement de la collecte en apport volontaire, ainsi que la convention type avec le demandeur précisant les modalités d'implantation des points d'apport volontaire, sont adoptées.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions de partenariat avec les bailleurs, aménageurs et les communes pour l'implantation des points d'apport volontaire.

Article 3

Les modalités de remboursement des frais engagés par les communes pour l'entretien des abords des points d'apport volontaire sont adoptées selon les tarifs ci-dessous :

- 97 € TTC pour un site avec des conteneurs OMR (ordures ménagères résiduelles),
- 48 € TTC pour un site avec uniquement des conteneurs de collecte sélective.

Article 4

Ces tarifs seront révisés annuellement, à la hausse comme à la baisse, en fonction du montant annuel engagé par Laval Agglomération pour la prestation de nettoyage des points d'apport volontaire (PAV) de la ville de Laval.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire ayant voté contre (Vincent Paillard).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-156-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23